



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère des Postes
et de l'Économie Numérique

MADAME LE MINISTRE DES POSTES ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

A L'OCCASION

DE L'ATELIER D'ECHANGES SUR LA NOUVELLE DECLARATION DE POLITIQUE DU
SECTEUR DE L'ECONOMIE NUMERIQUE POUR LA PERIODE 2018-2022

Lomé, le 30 août 2017

Madame la Représentante Résidente de la Banque Mondiale au Togo ;

Messieurs les Présidents des Associations de consommateurs ;

Autorités civiles, politiques, militaires, religieuses et administratives ;

Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs des services centraux ;

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs ;

C'est un plaisir de vous trouver réunis ce jour, afin d'échanger sur la lettre de politique du secteur de l'économie numérique, en vue de dégager les orientations en la matière pour les années à venir.

La volonté exprimée par son Excellence Monsieur le Président de la République, est de faire du Togo, un véritable hub dans la sous-région à l'horizon 2030, tout en s'assurant qu'une majeure partie de la population accède à cette croissance.

Dans cette volonté de développement économique et social, les TIC ont été inscrites par le gouvernement, comme levier déterminant pour la croissance.

Ainsi, la déclaration de politique sectorielle passée, tendait à faciliter l'accès des TIC aux citoyens et de faire du Togo une vitrine dans la sous-région en matière de TIC.

Pour ce faire, la stratégie menée par le ministère ces cinq dernières années s'est articulée autour de quatre (4) principaux axes :

Le premier axe consistait en l'amélioration du cadre réglementaire afin d'attirer davantage d'investissements et de favoriser une concurrence saine et durable.

C'est pourquoi, plusieurs textes ont été adoptés visant notamment à renforcer les capacités du régulateur et étendre son champ d'action par la création d'une nouvelle autorité de régulation et d'une agence de gestion des fréquences.

Ce n'est pas tout, l'adoption des textes relatifs aux communications électroniques, aux transactions électroniques et à la société de l'information tendent quant à eux, à instaurer une véritable confiance dans l'utilisation des TIC et à assurer la sécurité des internautes.

Le deuxième axe de notre stratégie concernait la dynamisation du marché afin d'encourager l'émergence d'offres de services de qualité à des prix abordables.

À ce titre, avec l'accord du gouvernement nous avons étendu la licence de Moov Togo à la technologie 3G et attribué deux nouvelles licences de fournisseurs d'accès internet au groupe Vivendi Africa Togo et à la société TEOLIS.

L'objectif est de permettre aux consommateurs de pouvoir choisir l'offre qui leur est la plus adaptée au meilleur prix.

Toujours à cette fin, vous n'êtes pas sans le savoir, nous travaillons actuellement sur la transformation du Groupe Togo Télécom.

Le troisième axe s'attachait quant à lui, au renforcement des infrastructures pour couvrir l'ensemble du territoire en s'appuyant sur les meilleures technologies permettant l'accès des populations urbaines et rurales aux services de télécommunications.

En ce sens, nous avons notamment déployé le réseau de fibre optique E-gouv, qui connecte 560 bâtiments publics de la capitale à l'Internet haut-débit.

La construction d'un point d'échange internet (IXP) dans le cadre du projet WARCIP Togo, participe également au renforcement des infrastructures en assurant la gestion des échanges locaux au niveau national, sans transiter par l'international.

Enfin, le quatrième axe œuvrait pour une forte pénétration des TIC à tous les niveaux de la vie socioéconomique à travers la démocratisation des usages, l'encouragement à la formation et la recherche en matière de TIC.

Ici, nous soulignerons notamment la suppression de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur l'importation et la vente des équipements informatiques et terminaux mobiles qui est effective depuis janvier dernier.

En outre, pour adapter la formation dispensée aux besoins du marché de l'emploi, nous avons déployé un environnement numérique de travail dans l'ensemble des lycées techniques et scientifiques du pays. Des outils TIC et de gestion de la vie scolaire ont ainsi été installés.

Pour les quatre (4) prochaines années c'est-à-dire de 2018 à 2022, nous voulons renforcer et accroître notre action.

Notre objectif est d'investir pleinement dans les TIC en modernisant les outils des secteurs d'activité économique pour qu'aucun togolais ne soit à plus de 5km d'un point d'accès internet haut-débit.

La nouvelle politique sectorielle en cours d'élaboration a vocation à préciser les orientations et la stratégie qui permettront au ministère des Postes et de l'Économie Numérique de réaliser l'objectif fixé.

Elle vise à la fois le développement du secteur des TIC et les effets induits des TIC sur l'ensemble des autres secteurs de l'économie, et notamment la santé,

l'éducation, l'agriculture, la fourniture des services de l'administration publique pour le développement économique et social du pays.

La déclaration de politique du secteur de l'économie numérique se veut d'être un document de référence nationale dont l'élaboration doit associer l'ensemble des acteurs concernés.

C'est pourquoi nous sollicitons votre entière participation ce jour à l'occasion de cet atelier afin de prendre en considération l'ensemble des vos préoccupations en tant que parties prenantes.

Je vous remercie de votre aimable attention.